CHARTE

MOTO CLUB GOULAINAIS

Pour être membre, il faut :

- Avoir été parrainé, recommandé par un membre du Moto-Club à la majorité du conseil administratif.

- Pour faire partie de l'association, il faut adhérer à la présente charte.

- Aimer avant tout la moto et son environnement, l'humour, l'amitié et la solidarité.

- Acquitter la cotisation annuelle fixée par les membres du bureau, début Janvier de chaque année.

- Sont exigés : le respect de l'autre, un comportement responsable sur la route pendant les balades.

- Sont appréciés : l'ouverture d'esprit, la solidarité, la courtoise, l'humour, la convivialité du MCG.

- Tout membre, à l'occasion des manifestations organisées par le moto club, devra se conformer aux termes de la présente charte, aux règles de sécurité, à la législation française et européenne du code de la route.

- Pour les furieux et excités en tout genres, s'abstenir.

- Tout conducteur participant à une sortie doit être dûment assuré et engager son entière responsabilité.

- En aucun cas la responsabilité du MOTO CLUB GOULAINAIS et/ou des organisateurs ne saurait être engagée.

Je soussigné _____, certifie avoir pleine connaissance des objectifs de l'association et m'engage à respecter la charte mise en place.

A _____, le _____

Signature

Chèque à joindre, libellé au nom de
« Moto Club Goulainais »
Formulaire à renvoyer au siège :
M.C.G
2 rue Victor Hugo
44115 HAUTE-GOULAINE
Courriel : mcg44115@free.fr
http://mcg.eklablog.fr/